



**POLITIQUE DE GARANTIE LIMITÉE À VIE SUR
DISQUES DE FREINS DE CATÉGORIE SUPÉRIEURE (WPS-606) ET SEMELLES DE
FREINS (WPF-608) WORLDPARTS[®]**

Garantie limitée à vie

Uni-Sélect Canada Inc. (" **Uni-Sélect** ") garantit tous les produits spécifiques énumérés ci-dessus (les " **Produits** ") à l'acheteur original contre les défauts de fabrication des matériaux ou de la main-d'œuvre, pour la durée de vie du Produit, lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales d'exploitation sur (1) les voitures de tourisme et (2) les camions légers. Cette garantie s'applique à tous les Produits, à l'exception des produits achetés auprès d'un revendeur ou d'un vendeur non autorisé, tant que l'acheteur initial possède le véhicule sur lequel ces Produits ont été installés à l'origine, conformément aux instructions contenues dans le catalogue.

Cette garantie limitée à vie ne s'applique pas (i) aux accidents, aux modifications, à la négligence, à l'usure normale, au mauvais usage, à la mauvaise application ou à l'installation incorrecte résultant ou contribuant à la défaillance des Produits ; ou (ii) aux Produits installés sur des véhicules à moteur commerciaux, de flotte, de course, hors route, marins ou industriels. Aucun distributeur Uni-Sélect ou tout autre détaillant ou installateur ne peut faire de garantie au nom de Uni-Sélect à l'égard de tout Produit à tout consommateur ou client auquel il vend les Produits. Cette garantie limitée à vie n'est pas transférable.

La seule obligation de Uni-Sélect en vertu de la garantie est limitée au remplacement ou au crédit du prix d'achat du Produit non conforme, à la seule discrétion de Uni-Sélect. Les coûts de retrait, d'installation, de remorquage, de location de remplacement, d'entreposage et de réparation ne sont pas couverts, ni les coûts d'expédition et de transport pour retourner les Produits à Uni-Sélect. Les Produits de remplacement sont garantis individuellement seulement selon les mêmes termes et pour le reste de la période de garantie limitée applicable aux Produits remplacés.

EXCLUSION DE GARANTIE. LA GARANTIE LIMITÉE À VIE QUI PRÉCÈDE REMPLACE ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE QUI N'EST PAS EXPRESSÉMENT ÉNONCÉE AUX PRÉSENTES, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, PAR APPLICATION DE LA LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ DES GARANTIES IMPLICITES PEUVENT NÉANMOINS EXISTER PAR APPLICATION DE LA LOI, CES GARANTIES SONT LIMITÉES À LA DURÉE PRÉVUE PAR CETTE LOI. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER.



LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. LA SEULE RESPONSABILITÉ DE UNI-SELECT DANS LE CADRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE À VIE SERA LE REMPLACEMENT OU LE CRÉDIT DU COÛT DU PRODUIT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. EN AUCUN CAS, UNI-SELECT NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU PUNITIFS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA MAIN D'OEUVRE, LE RETRAIT, LA RÉINSTALLATION, LA LOCATION DE REMPLACEMENT, LA PERTE D'UTILISATION DU PRODUIT, LA PERTE DE BÉNÉFICES, LA PERTE DE REVENUS, LA PERTE DE CLIENTÈLE, LES RÉCLAMATIONS DE DÉTRESSE ÉMOTIONNELLE OU LES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS DES DÉTENTEURS DE LA GARANTIE, QU'ILS SOIENT BASÉS SUR UN CONTRAT, UNE GARANTIE, UN DÉLIT (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. CETTE GARANTIE LIMITÉE À VIE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES ET VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE ET D'UNE PROVINCE À L'AUTRE. DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ CETTE GARANTIE LIMITÉE À VIE EST RÉPUTÉE NE PAS RENCONTRER SON OBJECTIF ESSENTIEL, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'UNI- SELECT NE DÉPASSERA LE PRIX D'ACHAT DES PRODUITS GARANTIS EN VERTU DES PRÉSENTES.

En cas de réclamation au titre de la garantie, les Produits doivent être retournés avec la facture originale au distributeur Uni-Select auprès duquel les Produits ont été initialement achetés pour vérification et remplacement au titre de la présente garantie. Avant d'effectuer un retour sous garantie, le distributeur Uni-Sélect doit recevoir l'autorisation appropriée en fournissant à un représentant du service à la clientèle de Uni-Sélect la documentation requise. Uni-Sélect se réserve le droit de ne pas remplacer les Produits ou de créditer le prix d'achat des Produits si le distributeur Uni-Sélect n'obtient pas l'autorisation appropriée ou ne soumet pas la documentation nécessaire. LE DÉLAI DE PRESCRIPTION APPLICABLE À TOUTE RÉCLAMATION DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE GARANTIE OU AUTRE EST D'UN (1) AN À COMPTER DE LA DATE À LAQUELLE LA RÉCLAMATION A PRIS NAISSANCE.

Les Produits sont destinés aux véhicules fabriqués pour être vendus aux États-Unis et au Canada. L'information sur les applications incluse dans le catalogue Uni-Sélect est compilée à partir des dernières informations disponibles. Tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude de l'information. Toutefois, Uni-Sélect décline toute responsabilité pour tout dommage de quelque nature que ce soit découlant de quelque façon que ce soit d'éventuelles erreurs dans le catalogue.

Afin de maintenir ses normes élevées, Uni-Sélect se réserve le droit de modifier les matériaux ou la conception des Produits, sans préavis, pour améliorer la qualité et/ou la disponibilité. En aucun cas, les Produits ne doivent être utilisés, sans limitation, pour un avion, de l'équipement médical



ou des réacteurs ou dispositifs atomiques.

*Worldparts® est une marque de commerce de Uni-Select Inc. et est utilisée sous licence par Uni-Select Canada Inc.